

**Objet** : Contribution à l'enquête publique concernant l'extension de périmètre de l'ASA du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Depuis sa création en 1889, le syndicat du canal de Luc-Ornaisons-Boutenac exerce, dans le domaine particulièrement **stratégique de l'eau**, une mission reconnue d'utilité publique.

L'enquête publique qui se déroule actuellement concrétise donc 130 ans d'existence d'une structure au service du territoire et de ses occupants, qui **a toujours su s'adapter pour répondre aux contraintes et enjeux du moment**. Que d'évolutions et d'engagements pour passer d'un projet de lutte contre le phylloxéra à l'irrigation gravitaire et à l'alimentation en eau potable, puis à la modernisation de la structure et des installations tels que nous le vivons actuellement.

Il est d'ailleurs fort heureux de constater que, dans un contexte de déprise agricole à l'échelle nationale, l'ensemble des acteurs de ce territoire ont réussi à se fédérer dès 1989 avec la création du syndicat mixte du canal, pour **enrayer cette situation qui s'accompagnait de l'abandon progressif de cet outil essentiel**.

La signature du « contrat de canal » en 2013 est venue récompenser et **encourager ces efforts**, en confortant l'existence du canal, tout en lui permettant aussi de s'adapter aux nouveaux enjeux d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, dans une perspective de changement climatique. Si cette **démarche volontaire et concertée** renforce la responsabilité du syndicat Mixte de l'ASA, elle a aussi donné envie et espoir à de nombreux territoires voisins qui ont trouvé là **un modèle**.

**Ce dynamisme local depuis 25 ans** se traduit aujourd'hui par une **relance réelle et visible de l'activité agricole** sur le périmètre de l'ASA (diminution des friches, apparition de nouvelles cultures), **plus respectueuse de l'environnement** (économie d'eau liée à la mise en place du « goutte à goutte », optimisation du remplissage de la nappe, ...). Cette **démarche durable** en tous points, concrétise très largement les attentes et demandes d'un très grand nombre d'acteurs (agriculteurs, communes, financeurs...). Et je pense que **l'extension du périmètre est un élément majeur pour accélérer encore cette tendance**.

Je constate également que le résultat de **la consultation des propriétaires** fait apparaître un positionnement de ces derniers, **très majoritairement en faveur du projet d'extension** (avis favorable de 89% des propriétaires actuellement adhérents à l'ASA et 67% des nouveaux propriétaires appelés à intégrer le périmètre de l'ASA).

Aussi même si je comprends et respecte la position de chacun, je considère que les oppositions personnelles qui dénoncent globalement **une contribution financière jugée inacceptable**, ne doivent pas faire oublier **l'enjeu majeur et collectif** de ce projet d'extension du périmètre de l'ASA qui **conforte et renforce au final, l'intérêt et la valeur agricole des terrains**.

Résidant Ornaisonais et élu municipal, je ne peux donc qu'approuver aujourd'hui la démarche d'extension du périmètre syndical pour laquelle **j'exprime un avis favorable**.